

Projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique (LET) à La Rédemption

Mémoire présenté au
Bureau d'Audiences Publique sur l'Environnement (BAPE)

Titre du mémoire :
La Rédemption de nos déchets

Par :
Louis Drainville, agronome et biologiste
27 septembre 2007

N.B. Prendre note que des valeurs pourraient être changées ou bien précisées suite à des questions adressées au promoteur par le BAPE. Ces questions touchent densité des gaz à effets de serre produits par le LET et la quantité de Phosphore (kg) contenu dans le lixiviat qui sera libéré dans la rivière Mitis.

Introduction 1

La Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis projette d'aménager un lieu d'enfouissement technique (LET) à La Rédemption, afin de répondre aux besoins d'enfouissement des matières résiduelles des municipalités de ces deux MRC. Ce nouveau LET remplacerait le lieu d'enfouissement sanitaire actuellement utilisé dans la municipalité de Padoue qui a pratiquement atteint sa capacité totale d'exploitation (source; site internet du BAPE)

Vous me permettez M. le président, de refaire cette introduction qui m'apparaît trop éloignée de la réalité.

Introduction 2

Chaque semaine mon entreprise, moi et mes deux adorables enfants produisons de 1 à 20 Kg de « déchets » que je transporte sur le bord du chemin. Je les confie à la municipalité de St-Joseph-de-Lepage qui me charge une taxe. Cette dernière utilise actuellement les services d'un transporteur pour en disposer dans le lieu d'enfouissement technique (LET) de Rimouski. Éventuellement, La Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis prendrait en charge cette dernière responsabilité via son projet de LET à La Rédemption. Ainsi le projet devrait se lire comme suit :

Louis Drainville, ses enfants, de même que tous les résidants, résidentes et entreprises des MRC de La Mitis et de la Matapédia projettent d'aménager un lieu d'enfouissement technique (LET) à La Rédemption afin de disposer d'environ 915 000 tonnes de « déchets » qu'ils produiront au court des 25 prochaines années.

Les faits

Sur les 10 kilos de « déchets » que je transporte au chemin chaque semaine en moyenne, ces derniers pourraient faire l'objet d'une valorisation si, dans les faits, je m'en donnais réellement la peine. Dix kilos, ce n'est pas beaucoup. Toutefois, c'est encore trop si on évalue correctement les impacts. Déjà, je me considère zélé dans mes activités de mise en valeur de mes « déchets ». À 16 ans (1981-1982), alors en secondaire 5 à la polyvalente Pierre de Lestage dans Lanaudière, je faisais parti du comité recyclage. Une fois par semaine, avec notre professeur de chimie Mme Brouillette et 4 ou 5 jeunes utopistes, nous devions classer le papier recyclé par grade de qualité. Croyez le ou non, chaque feuille recyclée devait être testé au moyen d'un compte goutte contenant des réactifs. Par la suite, nous devions le mettre en valeur. Je lève mon chapeau à cette enseignante qui, par son leadership, nous sensibilisait, nous enseignait et nous supportait dans notre cause. Au début de ma carrière comme agronome et de biologiste dans la région, c'est-à-dire vers 1994, je transmettais une offre de services à la majorité des municipalités de la MRC de La Mitis afin de sensibiliser les citoyens et citoyennes au compostage domestique. Malheureusement, à ce moment, le site d'enfouissement utilisé était « vide » ou du moins, avait encore une espérance de vie jugée importante à ce moment. Mon offre a donc été rejetée. Aujourd'hui, j'essaie d'imprimer des deux bords le papier que j'utilise, je composte les papiers mouchoirs, je nettoie mes plastiques pour qu'ils puissent être recyclés, bref, j'ai l'impression d'en faire beaucoup. Que cela ne tienne, je n'en fais pas assez. Il reste toujours du matériel souillé et autres pièces qui nécessiteraient beaucoup d'efforts pour être mis en valeur. Par surcroît, je consomme souvent des matériaux dont la seule issue réelle au terme de leur utilisation est le lieu d'enfouissement. Dans ce contexte, je les mets donc sur le bord du chemin et leur dit bye bye! Par ce geste hebdomadaire, je transfère la somme de mes incapacités à les mettre en valeur et mes excès ponctuels de consommation à La Régie. À partir de ce moment, j'ai l'impression que la responsabilité de les gérer et leurs impacts ne m'appartiennent plus. Fausse impression toute fois!

Les coûts économiques (\$) de l'enfouissement de mes déchets :

Prendre ma demi tonne de déchets que moi, mon entreprise et mes enfants produisons annuellement, les manipuler, les transporter à La Rédemption et les enfouir en respectant la réglementation me coûterait sûrement plus de 250\$/an. Collectivement, nous nous sommes donné un outil (**notre Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de la Matapédia et de La Mitis**). **Notre Régie** nous propose un scénario de l'ordre de 50\$/demi tonne, transport inclus. Une prise en main collective par **Notre Régie**, de mes excès de consommation et mes incapacités à mettre en valeur mes « déchets », réduit donc les coûts économiques de gestion de mes « déchets ». Devrais-je me dire, bravo Louis, tu économises 200\$? Ta stratégie de confier cette responsabilité à **Notre Régie** est rentable? Pas sûr!

Les coûts environnementaux de l'enfouissement de mes déchets :

Près de 100% de l'énergie organique (biomasse) sur terre est le résultat de la production photosynthétique décrite sommairement par l'équation suivante :



En brûlant la biomasse (pétrole, gaz, paille, sciure, etc.), nous utilisons l'énergie dégagé pour fabriquer différents objets. Nous ajoutons aussi la fabrication d'objets via l'énergie produite par les centrales hydroélectriques, le nucléaire et plus récemment, l'éolien.

Lors des processus de décomposition, la biomasse et les objets contenus dans le LET prendront en partie la direction de droite vers la gauche de l'équation ci-dessous. Concrètement, en présence d'air (O_2) au début du processus, il y aura production de dioxyde de Carbone (gaz carbonique - CO_2), d'eau, de chaleur et d'éléments minéraux (P, K, Mg, CA, etc.). En absence d'air, c'est du dioxyde de Carbone et du méthane (CH_4) qui seront produits. L'étude d'impact (tableau 3.18) nous informe que la production de méthane sera de 1293 tonnes en moyenne annuellement entre 2020 et 2044. De plus, cette même étude précise que le méthane constituera 50% des gaz à effets de serre produit tandis que l'autre 50% sera composé de dioxyde de Carbone. Le méthane absorbe 23 fois plus de rayonnement qu'une molécule de dioxyde de carbone. Dans les faits, 1 293 tonnes de méthane générera plus de 29 000 tonnes d'équivalent CO_2 par année. Ainsi, entre 2020 et 2044, c'est 30 000 tonnes d'équivalent CO_2 que notre LET produira chaque année.

Une partie du coût environnemental peut donc se traduire en chiffre dans la mesure ou les conditions d'implantation d'une bourse de Carbone au Canada ou au Québec, s'établit selon les critères semblables à ceux existants en Europe par exemple. Les 30000 tonnes d'équivalent CO_2 représente, pour notre région, une facture potentielle de l'ordre d'un demi million de \$ / année entre 2020 et 2044 (base de référence de 17\$/tonne d'équivalent CO_2 ou, moins de 0,10\$ le contenu en Carbone d'une petite balle de foin sec de 15 kg). Entre 2009 à 2020, de même qu'après 2044, une facture allant de quelques milliers à plusieurs centaines de milliers de \$ s'appliquerait aussi. En terme clair, pour nous permettre notre LET, nous devrions mettre de côté immédiatement, dans une fondation ou fiducie, un montant de l'ordre 7 à 9 millions de \$ afin que les intérêts générés puissent payer une partie de la facture environnementale générée par notre LET, conséquence des gaz à effets de serre produits. Par ailleurs, je recommande un montant du double considérant l'augmentation probable de la valeur (\$) de la tonne de l'équivalent CO_2 dans un proche avenir.

Par ailleurs, un précédent économique existe aussi à l'égard du Carbone au Canada. Le gouvernement du Québec a obtenu du gouvernement du Canada dans le dernier budget un montant d'environ 325 millions de \$ pour compenser ses efforts environnementaux par l'utilisation de l'hydro-électricité plutôt que la

production d'électricité à base de carburants fossiles. Efforts conduisant à une « faible » production de gaz à effets de serre pour notre province. Cette même logique pourrait fort bien s'appliquer localement, c'est – à – dire, par municipalité ou MRC. Ainsi, les municipalités des MRC de La Mitis et de la Matapédia se verraient dans l'obligation de rembourser leur dette environnementale (production de gaz à effets de serre) avant de recevoir des subventions liés aux problèmes causés par les changements climatiques. Les gaz à effets de serre augmentent la température, l'augmentation de la température fait fondre les glaciers, la fonte des glaciers augmente le niveau de l'eau du fleuve, l'augmentation du niveau de l'eau du fleuve érode les berges, détruit les promenades et endommage les terrains privés. Les changements climatiques causent bien d'autres tracas que nos citoyens, municipalités et MRC prennent et continueront de prendre en main. Le calcul se ferait à peu près comme ceci :

| | | |
|--------------|--|---------------------|
| | -Coût des réparations de la promenade de Ste-Flavie | 750 000 \$ |
| Plus | -Coût des relocalisation des chalets de l'anse à Ste-Luce | 950 000 \$ |
| Moins | -Remboursement de la dette environnemental (LET) | <u>500 000 \$*</u> |
| | *En considérant une MRC et des municipalités solidaires | |
| | -Montant des travaux à répartir entre les paliers gouvernementaux | 1,200 000 \$ |

Tel que mentionné précédemment, la décomposition (biologique, chimiques et physique) de la biomasse et des objets produit aussi des éléments minéraux. L'étude d'impact du LET évalue qu'une faible concentration d'éléments fertilisants contenu dans le lixiviat se diluera dans la rivière Mitis au terme d'un traitement élaboré. Qu'advient-il de ces éléments nutritifs? Le principal élément minéral limitant la croissance des végétaux dans la région est sans aucun doute le Phosphore. La roche mère est pauvre en P, nos sols cultivés tout autant et cette réalité se transfère à l'eau de la rivière Mitis. Dans les faits, en considérant que le milieu récepteur (l'eau de la rivière Mitis) est un environnement regroupant l'ensemble des conditions de croissance des végétaux de mai à octobre (éléments minéraux, H₂O, CO₂ et l'énergie lumineuse) et dans la mesure que le facteur limitant soit corrigé, on peut transférer la charge Phosphore en biomasse. En nature, la concentration des tissus végétaux en phosphore se situe entre 0,1% et 0,5% de la matière sèche. Ainsi, chaque kg de P dans le lixiviat, relâché sur une ou plusieurs années, produira jusqu'à 1000 kg de matières sèches annuellement ou jusqu'à 15 000 kg humides de végétaux annuellement. Y aura-t-il accroissement de la prolifération végétale dans la rivière Mitis en aval du lieu de rejet du lixiviat? La réponse est **OUI!** La loi de la photosynthèse (de gauche vers la droite de l'équation), fondement de la vie sur terre, s'applique dans un désert sans eau ou presque, elle s'appliquera aussi dans la rivière Mitis. Ainsi, notre projet de LET sera source de contamination de l'air et de l'eau. Il ne peut en être autrement. « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme » (Antoine Lavoisier).

Les coûts sociaux de l'enfouissement de mes déchets :

Bien que de moins en moins fréquents, plusieurs producteurs agricoles ne se sont pas conformés à la réglementation environnementale. Par contre, plusieurs d'entre eux l'ont fait et ont engagés quelques millions de dollars pour réduire au minimum les rejets de leurs élevages dans l'environnement, notamment l'eau. À ces derniers, je leur dis **BRAVO!** La réglementation agricole dit à peu près ceci à l'égard de la protection de l'eau. Vos LET (i.e., vos structures d'entreposage) doivent être étanches à 100%, c'est-à-dire, interdiction de polluer - zéro rejet. Par ailleurs, est-ce que ces structures sont 100% étanche dans 100% des cas? La réponse est **non!** J'en connais au moins une qui est légèrement fissurée et qui perd quelques gouttes de purin au printemps. En vertu de la loi, l'entreprise propriétaire de cette structure serait dans l'illégalité. Toutefois, cette structure est à mon avis moins pire que le lixiviat traité qui s'écoulera de notre LET tout à fait légalement. Par ailleurs, une autre structure a du subir des travaux importants après avoir

perdu complètement le purin qu'elle contenait. Par chance pour la rivière, son propriétaire veillait au grain. Il était sur place et conscient des enjeux. Il a réagi promptement pour faire les modifications nécessaires. Ce ne sont là que deux structures sur une quarantaine d'entreprises agricoles environ qui en possède et que j'ai connaissance. Elles représentent 5%. Ces deux entreprises agricoles avaient reçues leur certificat d'autorisation du MDDEP pour leur LET (i.e. leur structure d'entreposage) basé sur les devis d'ingénieurs et mon plan agroenvironnemental de fertilisation notamment. Dans les faits, le LET Mitis – Matapédia peut-il faire défaut, la réponse est sans équivoque **oui!** L'erreur est humaine et les conditions environnementales relativement imprévisible.

Prendre ma demi tonne de « déchet » de St-Joseph-de-Lepage et les transporter à La Rédemption, pour les enfouir, me glace un peu. Dans les faits, notre projet n'est pas un projet de mise en valeur. Il consiste à nous délester de nos incapacités de gérer individuellement et collectivement de nos déchets et nous délester de nos excès de consommation. Dans ce contexte aussi, recevoir des déchets d'un tiers n'est pas très glorieux pour celui qui les reçoit. Par surcroît, le transport créerait des impacts sur les routes, serait source potentielle d'accidents, d'odeurs et bien entendu, quelques résidus se disperseraient au vent. Je me vois mal saluer mes voisins au passage y compris ceux de La Rédemption avec mon camion chargé de ma demi tonne de « déchet ». Honnêtement, notre projet me gêne. Même si notre projet de LET est construit sur du génie, conforme à la réglementation et que mon lixiviat traité se déversera au « compte-goutte » dans la rivière Mitis, à sa base, mon LET n'a rien de glorifiant. La rivière est une source importante d'alimentation en eau potable de Mont-Joli, une importante rivière à Saumon, un lieu de villégiature et son embouchure est occupée par un parc régional et une infrastructure importante; les Jardins de Métis, deux joyaux régionaux. Concrètement, notre LET deviendra une composante importante de la région. Qu'on le veuille ou non, il fera partie de la carte de visite régionale pour les générations à venir. J'ai du mal à croire que des familles soucieuses du bien-être de leurs enfants, n'auraient pas de craintes face à notre projet, au risque de compromettre leur désir de venir s'installer dans la région. A-t-on besoin d'une assurance responsabilité pour notre projet? La ville doit-elle s'en prémunir? A-t-elle un plan d'urgence et un plan d'alimentation en eau potable en cas de contamination de la rivière si le LET fait défaut? Dans les faits, suis-je en train de créer une hypothèque sociale sur La Rédemption, la rivière, Mont-Joli, Les Jardins et la région? À titre de comparaison, un jeune producteur ovin de La Mitis m'a contacté ce printemps pour des renseignements visant la mise en place d'un nouveau lieu d'élevage qu'il souhaitait localiser sur un ancien site d'enfouissement à St-Donat. Après quelques minutes de discussion, je l'ai questionné. Est-ce que l'eau du puits sera potable? Devas-tu faire réévaluer la qualité de l'eau annuellement? Aimerais-tu que ton entreprise commercialise sous une marque de commerce (certification biologique par exemple)? Crois-tu que les consommateurs pourraient douter de la qualité de tes agneaux en apprenant que tu es localisé sur un ancien site d'enfouissement? Es-tu prêt à intégrer cette réalité dans ta stratégie de commercialisation des années futures? Finalement, localiserions nous une ville ou un village en aval d'une rivière dans lequel un LET déverse son lixiviat traité et pour lequel, le LET a 5% de chance d'être défectueux?

Mais voilà, notre projet me gêne encore plus mais cette fois, pour des convictions personnelles et des motivations régionales, nationales et internationales. En effet, depuis 1992, je suis conseiller indépendant en agroenvironnement auprès des entreprises agricoles, une centaine actuellement. De 1998 à 2006, j'ai agi à titre d'expert en fertilisation (agroenvironnement) pour l'Ordre des Agronomes du Québec (OAQ). De janvier 2001 à avril 2002, j'ai été chargé de cours à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) dans le cadre du cours « Évaluation et mise en valeur des ressources biologiques ». En 2002, j'ai remis à l'OAQ, mon cheminement « diagnostic agroenvironnemental » développé depuis 1994 dans la réalisation des plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF). L'essentiel de ce cheminement a été retenu et intégré, depuis 2002, à l'intérieur de la grille de référence pour la préparation, la mise à jour et le suivi d'un Plan Agroenvironnemental de Fertilisation (PAEF) de l'OAQ. De 2002 à 2006, l'OAQ reconnaissait mon travail des 10 dernières années en me nommant inspecteur - enquêteur en déontologie et aussi inspecteur -

enquêteur spécialisé en agroenvironnement. Aujourd'hui, je suis candidat du Parti Vert du Canada dans la circonscription électorale fédérale de la Haute-Gaspésie -- La Mitis -- Matane -- Matapédia. Vous comprendrez qu'une de mes principales préoccupations est de motiver des changements de comportement face aux anciens déchets (fumiers, purin, résidus industriels, etc.) en les considérant désormais comme ressource. Aussi, une des principales préoccupations du Parti Vert du Canada concerne la responsabilité individuelle et collective dans un souci de développement durable.

Conclusion

Ce qui précède n'est pas une stratégie préélectorale de peur. Il s'agit de réalités et vérités terrains et d'une équation économique simple, basée sur des références scientifiques.

La Rédemption signifie selon le Larousse, l'action de ramener quelqu'un au bien. La **Rédemption de nos déchets** repose, dans les faits, sur une stratégie ressource, remplaçant notre stratégie « déchets ». Elle doit considérer les enjeux environnementaux, sociaux, économiques du développement durable. Il dépend grandement de moi comme premier acteur et consommateur mais repose aussi sur une prise en main collective de ces enjeux. Notre projet de LET présenté répond davantage à une préoccupation économique. Il créera une hypothèque sociale et une hypothèque environnementale qui sera très difficile à rembourser pour notre génération et les générations à venir. En jargon économique, il sera une fuite en avant et en image, il s'agira d'une épée de Damoclès au dessus de notre région qui risquera de nous tomber dessus tôt ou tard.

Notre projet de LET aura permis tout de même de prendre conscience des enjeux. Notamment, les personnes assises sur le siège du promoteur, moi-même et les personnes dans l'assistance devons questionner nos comportements et les critères ayant permis de nous présenter ici avec notre projet. Il permettra je l'espère d'en modifier certains. Incidemment, cet exercice de consultation (BAPE) doit nous permettre de trouver individuellement et collectivement des moyens permettant de réduire nos impacts environnementaux et sociaux avec nos « déchets ». Sur le plan personnel, je dois être plus critique dans mes choix de consommateur. Collectivement nous devons engager le processus d'une stratégie ressource plutôt qu'une stratégie déchet. Nous en sortirons gagnants à court, moyen et long terme. Des connaissances, des emplois, une mise en valeur de nos sols agricoles et forestiers seraient le résultat de nos efforts. Ainsi, le dépassement des objectifs du plan de gestion des matières résiduelles de chaque MRC est une condition de base. Aussi, des coopératives municipales de gestion des ressources (déchets) se pointent à l'horizon, notamment en Haute-Gaspésie. Pourquoi pas les nôtres à une échelle municipale? C'est-à-dire, à l'image des entreprises agricoles qui valorisent à proximité de leur entreprise les ressources (fumiers, lisiers, etc.) qu'elles produisent sur leur ferme.

Merci!



agr. biol.

27 septembre 2007

Louis Drainville, agr. et biol.